

Règlement du jeu

Calendrier de l'avent PétanqueShop.com

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

EDEALS, SARL au capital de 15 000 €, dont le siège social est situé au 26 bis rue du marché commun, inscrite au registre RCS 489 679 092 00028, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 01 décembre 2016 00h01 au 25 décembre 2016 minuit un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'avent ».

Le jeu est accessible à partir de l'adresse URL <http://www.petanqueshop.com>.

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France métropolitaine y compris la Corse, à l'exception du personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous les prestataires ayant collaborés à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à EDEALS et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour mener à bien les concours du calendrier de l'avent PétanqueShop, et par la suite la diffusion de publicités ciblées par mail et /ou pop-up sur le site www.petanqueshop.com.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Chaque jour, du 01 au 25 décembre 2016, un jeu unique est proposé sur le site PetanqueShop. Pour participer aux jeux, le participant doit :

1. Accéder au site PétanqueShop, depuis l'adresse <http://www.petanqueshop.com> afin de visualiser le calendrier qui apparaît dans une pop-up.
2. Cliquer sur la date du jour afin d'accéder au jeu-concours du jour concerné.
3. Se connecter avec son profil Facebook, Twitter ou par e-mail
4. Autoriser les permissions demandées au moment de son inscription
5. Selon le type de jeu, il peut être demandé de répondre à un quiz, de gratter une case, de s'inscrire à la newsletter ou de s'abonner à notre page Facebook
6. Valider sa participation au tirage au sort (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)

Pour chaque jeu quotidien, la participation est limitée à 1 par foyer (même adresse e-mail et/ou même adresse postale et/ou même adresse IP).

Article 4 - Dotations

Les dotations sont les suivantes :

01 décembre 2016 – Tirage au sort - Du 1^{er} au 4^{ème} prix : 1 sac reporter reporter à rabat marron PetanqueShop (valeur : 30€), 5^{ème} prix : 1 sac reporter reporter à rabat bleu marine PetanqueShop (valeur : 30€)

02 décembre 2016 – Tirage au sort - Du 1^{er} au 6^{ème} prix : 1 range cochonnets PetanqueShop avec 3 cochonnets (valeur : 10€), Du 7^{ème} au 10^{ème} prix : 1 mètre ruban 3m PetanqueShop (valeur : 6€)

03 décembre 2016 – Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 10€ valable sur le site www.petanqueshop.com, hors boules de compétition, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

04 décembre 2016 - Instants gagnants – Du 1^{er} au 5^{ème} instant : 1 casquette MS pétanque, couleur aléatoire (valeur : 8€).

05 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : frais de port offerts pour toute commande passée sur le site www.petanqueshop.com livrée par Colissimo en France métropolitaine, Corse comprise, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

06 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} prix : 1 chemise femme blanche + 1 chemise homme bleue (valeur : 80€). 2^{ème} prix : 1 chemise femme bordeaux + 1 chemise femme marron (valeur : 80€). 3^{ème} prix : 1 chemise femme rouge + 1 chemise femme grise (valeur : 80€).

07 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 10€ valable sur le site www.petanqueshop.com, hors boules de compétition, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

08 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : frais de port offerts pour toute commande passée sur le site www.petanqueshop.com livrée par Colissimo en France métropolitaine, Corse comprise, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

09 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} et 2^{ème} prix : 1 wrap Obut vert ou rose (couleur aléatoire) (valeur : 16€). 3^{ème} et 4^{ème} prix : 1 presse-papier boule Obut (valeur 12€).

10 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} prix : 1 jeu de table Pétanque by Cirkle (valeur : 20€). Du 2^{ème} au 4^{ème} prix : 1 goof boules (valeur : 8€).

11 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 10€ valable sur le site www.petanqueshop.com, hors boules de compétition, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

12 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} et 2^{ème} prix : 1 lot des tomes 1 à 4 de la BD Les pétanqueurs (valeur : 42,08€). Du 3^{ème} au 5^{ème} prix : 1 tome 1 de la BD Les pétanqueurs (valeur : 10,75€). Du 6^{ème} au 8^{ème} prix : 1 tome 2 de la BD Les Pétanqueurs (valeur : 10,75€). Du 9^{ème} au 11^{ème} prix : 1 tome 3 de la BD les Pétanqueurs (valeur : 10,75€). Du 12^{ème} au 14^{ème} prix : 1 tome 4 de la BD Les Pétanqueurs (valeur : 10,75€).

13 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 7^{ème} prix : 1 coupe-vent avec capuche MS Pétanque (tailles aléatoires parmi S, M, XXL) (valeur : 40€). Du 8^{ème} au 10^{ème} prix : 1 casquette MS Pétanque bleu marine ou rouge (couleur aléatoire) (valeur : 8€).

14 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : frais de port offerts pour toute commande passée sur le site www.petanqueshop.com livrée par Colissimo en France métropolitaine, Corse comprise, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

15 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 pendentif en argent femme bouliste (valeur : 28€). Du 6^{ème} au 9^{ème} prix : 1 pendentif en plaqué or femme bouliste (valeur : 25€).

16 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : frais de port offerts pour toute commande passée sur le site www.petanqueshop.com livrée par Colissimo en France métropolitaine, Corse comprise, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

17 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 10€ valable sur le site www.petanqueshop.com, hors boules de compétition, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

18 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} prix : 1 veste softshell lite rouge taille XXL + 1 chemise homme bleu marine (valeur : 110€). 2^{ème} prix : 1 veste softshell rouge taille XL + 1 chemise homme claire (valeur : 100€). 3^{ème} prix : 1 veste softshell Lite rouge taille XXXL (valeur : 70€). 4^{ème} prix : 1 veste softshell sans manche avec capuche taille XXL (valeur : 60€). 5^{ème} prix : 1 gilet softshell taille XXXL (valeur : 55€).

19 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : frais de port offerts pour toute commande passée sur le site www.petanqueshop.com livrée par Colissimo en France métropolitaine, Corse comprise, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

20 décembre 2016 - Instants gagnants - Du 1^{er} au 10^{ème} instant : 1 mètre ruban 3m PétanqueShop (valeur : 6€).

21 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 coupe-vent MS Pétanque (taille et couleur aléatoires parmi S, L, XL, XXL, XXXL, bleu marine ou noir) (valeur : 36€).

22 décembre 2016 - Tirage au sort - Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 10€ valable sur le site www.petanqueshop.com, hors boules de compétition, valable jusqu'au 15 janvier 2017.

23 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} prix : 1 veste de sport verte Erima + 1 sweat vert Madsport (valeur : 65€). 2^{ème} prix : 1 pantalon de sport bleu marine taille 38 + t-shirt rouge taille L (valeur : 60€). 3^{ème} prix : 1 chemise bordeaux taille M + t-shirt noir Madsport taille M (valeur : 55€). 4^{ème} prix : 1 t-shirt blanc Club 1900 Erima taille 42 (valeur : 25€).

24 décembre 2016 - Tirage au sort – Du 1^{er} au 5^{ème} prix : 1 DVD des Masters de pétanque 2013 (valeur : 10€).

25 décembre 2016 - Tirage au sort – 1^{er} prix : 1 montre blanche à aiguille Erima (valeur : 50€). 2^{er} et 3^{ème} prix : 1 batterie de secours 2600mAh Erima (valeur : 15€).

Article 5 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

Jeux par tirage au sort :

Les gagnants des jeux à tirage au sort seront déterminés :

Le 08 décembre 2016 pour les jeux du 01 au 07 décembre 2016.

Le 15 décembre 2016 pour les jeux du 08 au 14 décembre 2016.

Le 22 décembre 2016 pour les jeux du 15 au 21 décembre 2016.

Le 29 décembre 2016 pour les jeux du 22 au 25 décembre 2016.

Les lots seront attribués dans l'ordre du tirage au sort.

Jeux à instants gagnants ouverts :

Est appelé « Instant gagnant », le jour et l'horaire (heure, minute, seconde du Serveur du jeu) prédéfinis, et qui déclenchent l'attribution d'un lot. Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi au moment de la validation de la participation.

Dans le cadre du Jeu, des « instants gagnants » ont été mis en place de façon totalement aléatoire sur toute la période de validité du Jeu. Les « instants gagnants » du Jeu sont dits ouverts dans la mesure où l'ensemble des dotations telles que précisées à l'article 4 restent disponibles jusqu'à ce qu'elles soient validées par un participant.

Est ainsi déclaré gagnant à une dotation, telles que précisées à l'article 4, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant ou, si personne ne joue à ce moment, celui qui joue le premier après cet instant gagnant. En cas de pluralité de connexions de Participants, seule la 1^{ère} connexion dans l'ordre chronologique sera gagnante à une dotation.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des « Instants Gagnants » est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu.

L'ordre d'attribution des lots sera dévoilé en fin de jeu.

Article 6 - Publicité

En participant au calendrier de l'avent, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook et / ou Twitter, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur sur les photographies postées sur leur profil Facebook et / ou Twitter et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

Article 7 - Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site PétanqueShop.com et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance aux réseaux sociaux Facebook et / ou Twitter. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou des plateformes Facebook et / ou Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des

détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page de validation de participation de chaque jeu quotidien du calendrier de l'avent.

Le règlement du jeu peut également être obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES

Les frais d'affranchissements engagés pour cette demande seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande accompagnée d'un RIB (une demande par foyer).

Article 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.

Article 12 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation Française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 13 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : EDEALS SARL, 26 bis rue du marché commun, 44300 NANTES.

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 31 décembre 2016.